



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GARD

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS AU PUBLIC FAISANT CONNAÎTRE L'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE N° 030 141 18 C 0046, DÉPOSÉE PAR RES EN VUE DE LA CRÉATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL D'UNE PUISSANCE PROJETÉE D'ENVIRON 10 MWC SUR LA COMMUNE DE LAUDUN L'ARDOISE

Par arrêté n° 30-2019-04-16-003 du 16 avril 2019, le préfet du Gard a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le permis de construire susvisé, auquel est annexée une étude d'impact sur l'environnement, son résumé non technique.

À cet effet, M. Alain ORIOL, ingénieur hydraulique AEP et assainissement, retraité, a été désigné commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera en mairie sise 144 place du 6 juin 1944 30290 LAUDUN L'ARDOISE, siège de l'enquête, ainsi qu'en mairie annexe sise 50 place de la Résistance - 30290 LAUDUN L'ARDOISE pendant 32 jours, du lundi 6 mai au jeudi 6 juin 2019, aux jours et heures habituels d'ouverture. Chacun pourra consulter le dossier et, soit consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en mairie et mairie annexe, soit les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie, soit les transmettre par courriel à l'adresse suivante : "enquete-publique-photovoltaïque@laudunlarquoise.fr". Elles seront dans ce dernier cas tenues à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Gard : "http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques".

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les jours suivants :

- le lundi 6 mai de 9h00 à 12h00 en mairie
- le mardi 14 mai de 9h00 à 12h00 en mairie annexe
- le mardi 21 mai de 14h00 à 17h00 en mairie annexe
- le jeudi 6 juin de 14h00 à 17h00 en mairie

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact prévue par les articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du code de l'environnement ; celle-ci est jointe au dossier d'enquête publique ainsi que son résumé non technique. Le dossier de permis de construire et l'étude d'impact ont été transmis à Monsieur le préfet de région en tant qu'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement, qui a émis un avis tacite au 15 avril 2019. Le courrier d'information relative à l'absence d'observation de l'autorité environnementale est joint au dossier d'enquête.

Le dossier d'enquête publique y compris l'étude d'impact sur l'environnement, sera consultable pendant la durée de l'enquête :

- en mairie et mairie annexe, sur support papier, aux jours et heures d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 sauf jours fériés)

- en mairie et mairie annexe, sur support informatique, aux jours et heures d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 sauf jours fériés)
- à la préfecture (direction départementale des territoires et de la mer du Gard - service aménagement territorial des Cévennes, unité aménagement durable Grand Ouest - 1910, chemin de St-Étienne-à-Larnac 30319 ALÈS Cedex) sur rendez-vous au 04 66 56 45 50
- sur le site internet de la préfecture du Gard : "http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques".

À l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos par le commissaire enquêteur qui disposera alors de trente jours pour établir et transmettre au préfet du Gard son rapport et ses conclusions motivées. Ce dernier en adressera copie à la mairie de LAUDUN L'ARDOISE.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public en mairie de LAUDUN L'ARDOISE et à la préfecture du Gard (direction départementale des territoires et de la mer du Gard - service aménagement territorial des Cévennes, unité aménagement durable Grand Ouest - 1910, chemin de St-Étienne-à-Larnac 30319 ALÈS Cedex) aux jours et heures habituels d'ouverture, et publiés sur le site internet de la préfecture du Gard : "http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques".

Les personnes responsables du projet auprès desquelles des informations peuvent être demandées sont :

- Madame Anna ROSIQUE
Société RES, 330 rue du Mourelet, ZI de Courtine, 84000 AVIGNON
Tél. : 04 32 76 82 32 - portable : 06 43 18 39 03
Mail : "anna.rosique@res-group.com"
- Monsieur Arnaud GOUPIL
Société RES, 330 rue du Mourelet, ZI de Courtine, 84000 AVIGNON
Tél. : 01 85 56 01 06 - portable : 07 89 49 27 52
Mail : "arnaud.goupil@res-group.com"

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le permis de construire est le préfet du Gard. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, un arrêté refusant le permis de construire, un arrêté portant sursis à statuer ou un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

Le préfet,
P/ Le préfet du Gard et par délégation,
Le directeur départemental des territoires et de la mer du Gard



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GARD

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

COMMUNE de ROQUEMAURE au lieu-dit "Zone Industrielle de l'Aspre"

RAPPEL

Par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2019, une enquête publique est ouverte, comme suite à la demande présentée par la SAS BUESA dont le siège social est fixé au 6 rue René Gomez, Zone Industrielle, 34420 Villeneuve-lès-Béziers, représentée par M. Jean-Michel BUESA, agissant en qualité de président, en vue d'être autorisée à exploiter un local de transit et de regroupement de déchets dangereux d'amiante sur le territoire de la commune de ROQUEMAURE au lieu-dit "Zone Industrielle de l'Aspre", section A5, parcelle n° 1184.

Les activités exercées sont visées, comme suit, dans la nomenclature des installations classées : 2718-1, 1434 et 1435.

Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de Mme Nathalie PFAADT, responsable du service QSE de la société BUESA SAS, à l'adresse mail suivante : nathalie.pfaadt@buesa.com.

Pendant une période de 31 jours, du lundi 15 avril à 9h au mercredi 15 mai 2019 à 16h30, la demande d'autorisation comportant notamment une étude d'impact ainsi que les pièces annexées resteront déposées en mairie de Roquemaure, pour être tenues à la disposition du public, sauf les jours fériés, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, sauf le jeudi, fermeture à 18h30.

Le dossier pourra être consulté sur les sites internet des services de l'État : <https://www.projets-environnement.gouv.fr> et www.gard.gouv.fr, ainsi que sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1151>, du lundi 15 avril à 9h au mercredi 15 mai 2019 à 16h30.

Les observations, propositions et contre-propositions du public seront consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur. Celles qui lui seront adressées par écrit, en mairie de Roquemaure, siège de l'enquête, seront annexées au dit registre.

Le public pourra également faire part de ses observations et propositions sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1151>, ou par mail à l'adresse électronique suivante : enquete-publique-1151@registre-dematerialise.fr, du lundi 15 avril à 9h au mercredi 15 mai 2019 à 16h30.

Un accès gratuit aux dossiers sera rendu possible pendant la durée de l'enquête sur un poste informatique au bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques de la préfecture du Gard, du lundi au vendredi, de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00.

Monsieur Marc BONATO, ingénieur en chimie industrielle, retraité, désigné commissaire enquêteur par le vice-président délégué du tribunal administratif de Nîmes, recevra personnellement les intéressés en mairie de Roquemaure, aux dates ci-après :

lundi 15 avril 2019	de 9h00 à 12h00
mardi 23 avril 2019	de 13h30 à 16h30
jeudi 2 mai 2019	de 9h00 à 12h00
vendredi 10 mai 2019	de 9h00 à 12h00
mercredi 15 mai 2019	de 13h00 à 16h30

Le présent avis sera affiché en mairies de Roquemaure, Pujaut, Sauveterre et Tavel. Il sera également affiché par les soins du demandeur sur chacune des voies d'accès et sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques de la préfecture du Gard, dès la publication de cet avis.

Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairie de Roquemaure, à la préfecture du Gard - direction de la citoyenneté et de la légalité, bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques, ainsi que sur les sites internet des services de l'État : <https://www.projets-environnement.gouv.fr>, www.gard.gouv.fr, du rapport, des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur s'il existe.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté préfectoral de refus.

www.lagazettedenimes.fr

Un service de proximité pour vos annonces légales

Accélérez
vos formalités et
simplifiez-vous la vie

Envoi de l'attestation d'insertion dans la journée
par email (ou par fax)

Réactivité à vos demandes de renseignements ou de devis

Mise en forme vous offrant systématiquement
le tarif le plus bas

Envoi gratuit, par courrier, d'un exemplaire du journal
de sa parution

SERVICE ANNONCES LÉGALES

Asmâa Raki
La Gazette de Montpellier
www.lagazettedemontpellier.fr
www.lagazette-legales.fr
annonceslegales@gazettedemontpellier.fr
Tél. : 04 67 06 77 78

Marie-Laure Boyer
La Gazette de Nîmes
www.lagazettedenimes.fr
www.lagazette-legales.fr
annonceslegales@gazettedenimes.fr
Tél. : 04 66 58 77 77

S'abonner ?
C'est si simple sur
laGazettedenimes.fr